



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 8 février 2021 à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS PAR VOIE DE WEB CONFÉRENCE EN RAISON DU DÉCRET SANITAIRE NUMÉRO 177-2020 DU 13 MARS 2020 DÉCLARANT L'ÉTAT D'URGENCE EN RAISON DU COVID-19 :

Le Maire	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Ginette Pinard
Conseiller #2:	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4:	Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5:	Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6:	Madame Nathalie Boissé

Maire : Monsieur Michel Plourde

Est également présente physiquement dans l'édifice municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière: madame Josée Vendette qui agit en tant que secrétaire de la séance.

Tous les membres du Conseil identifiés individuellement par voie téléphonique forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde Maire et la séance est reconnue valablement constituée et sont autorisées à prendre part aux débats, à délibérer et à voter en transmettant leurs intentions à la directrice générale qui assure le suivi avec les membres du conseil assistant par voie téléphonique et communique leurs positions au Maire, monsieur Michel Plourde.

La séance publique est enregistrée et diffusée en direct sur le site Facebook de la Ville de Danville. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

En raison des dispositions de ce décret, aucune personne du public n'assiste à la séance du conseil municipal et la séance est tenue à huis clos.

MOT D'OUVERTURE

Le Maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de la séance ordinaire du conseil.

BONS COUPS DU MOIS: (aucun)

01-0802-2021

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par le conseiller monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé et en y ajoutant les points suivants:

- 3.7 Maintien du facteur de .85, taux applicable aux immeubles des 4 logements et plus
- 5.4 Nomination d'un deuxième représentant pour la sélection d'un agent de développement
- 11.4 Rapport de monsieur Daniel Pitre (décembre et janvier)
- 11.5 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne (janvier)
- 12.2 Mot de monsieur Simon Chênevert

L'ordre du jour se lit comme suit :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE DU CONSEIL

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020
- 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

- 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 8 février 2021
- 3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 8 février 2021
- 3.3 OMH des Sources – Contribution supplémentaire – 2020
- 3.4 OMH des Sources – Budget 2021 – Adoption
- 3.5 Ville de Danville – Augmentation de la marge de crédit – Autorisation
- 3.6 Programme d'aide à la voirie locale – Aide financière échelonnée sur 3 ans
- 3.7 Maintien du facteur de 0.85 pour les immeubles de 4 logements et plus

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

- 4.1 Postes Canada – Changement d'adresse – 19 avril 2021 – Avis – Information
- 4.2 Aréna Connie Dion – Facture relative aux participants – Autorisation de paiement
- 4.3 Patinage et Hockey – Remboursement vu annulation de la saison
- 4.4 Pièce de théâtre Réguines et fantômes – 4 septembre 2021 (2 représentations) – Information
- 4.5 MRC des Sources – Bilan de la rencontre SAE – Information
- 4.6 Club de Soccer – Remboursement annuel 2020 – Inscription

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

- 5.1 Employé numéro 0058 - Demande de retraite progressive
- 5.2 Employé surnuméraire – Bâtiment – Embauche
- 5.3 Administration – Support – Résolution 0073-2020

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Pont des chutes – Intervention de sécurisation de la Ville – Décision
- 6.2 Raccordement Secteur Pinard – Plan d'action – Adoption
- 6.3 Raccordement Secteur Boudreau – Plan d'action – Adoption
- 6.4 Compensation pour la collecte sélective des matières résiduelles – Versement 2020
- 6.5 TECQ 2019-2023 – Projets en lien avec le 20 % discrétionnaire

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

- 7.1 Liste des permis émis – Rapport annuel 2020 – Dépôt
- 7.2 Liste des permis émis – Janvier 2021
- 7.3 Autorisation de se prévaloir de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour certaines rues de la Ville de Danville
- 7.4 Copernic – Relevés sanitaires 2021 – Soumission
- 7.5 Écocentre – Utilisation 2020 – Décision de facturation
- 7.6 Écocentre – Ouverture – Annonce et fonctionnement
- 7.7 Lot 4 835 843 – Demande d'acquisition
- 7.8 SPAA – Rapport annuel – Dépôt
- 7.9 SPAA – Renouvellement de l'entente – Année 2021, 2022 et 2023 – Autorisation
- 7.10 Lot 4 242 950 – Sablière et gravière – Autorisation de renouvellement
- 7.11 Coeur Villageois – Renouvellement de l'entente
- 7.12 Mutuelle MMQ – Info plani-conseil 2021
- 7.13 MRC des Sources – Site d'enfouissement – Budget détaillé 2021 – Information
- 7.14 Lot 4 079 133 – Implantation de la maison – Dérogation mineure

8.0 SERVICE INCENDIE

- 8.1 Rapport du service d'incendie – Janvier 2021
- 8.2 Rapport de suivi – Plainte – Service 911 – Route 249 et rang St-Georges

9.0 DEMANDES DIVERSES

- 9.1 Persévérance scolaire – Demande de participation – Décision
- 9.2 STC des Sources – Tarification unique
- 9.3 Maison des jeunes – Autorisation d'ouverture pour interventions
- 9.4 UMQ – Invitation à soutenir les jeunes de la DPJ en 2021 – Information
- 9.5 Parlons patrimoine en ligne – Formation – Inscription
- 9.6 Prix inspiration 2021 – Autorisation d'inscription

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)



No de résolution
ou annotation

10.0 CORRESPONDANCE

- 10.1 Alliance Magnésium – Suivi du projet – Invitation rencontre ZOOM – 11 février de 12h à 13h
- 10.2 CPTAQ – Indexation des tarifs pour 2021
- 10.3 CCES – Infolettre des membres
- 10.4 Eau Secours – Mot de la directrice générale
- 10.5 Journées de la persévérance scolaire – Information
- 10.6 Conseil régional de l'environnement – Infolettres
- 10.7 Prix Action patrimoine 2021 – Invitation
- 10.8 Lobbyisme dans le domaine de la cybersécurité – Information
- 10.9 Office des personnes handicapées – Remise du prix À part entière – 23 février
- 10.10 Le Beam – Infolettre
- 10.11 Prévention incendie – Infolettre
- 10.12 Réseau environnement – Infolettre
- 10.13 Tourisme Cantons de l'Est – Bulletin d'information
- 10.14 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Infolettre
- 10.15 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Défi Château de neige
- 10.16 Actions interculturelles – Cultiver mon intégration
- 10.17 DIRA - Estrie – La bienveillance pour prévenir la maltraitance
- 10.18 Prix égalité Thérèse Casgrain
- 10.19 Place aux jeunes – Invitation réseautage – 25 février 2021 6@8

11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

- 11.1 Rapport de madame Ginette Pinard (décembre et janvier)
- 11.2 Rapport de monsieur Jean-Guy Laroche
- 11.3 Rapport de madame Nathalie Boissé (Décembre 2020)

12.0 VARIA

- 12.1 Suivi de la résolution en travaux public

13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 13.1 Prochaine séance régulière : Lundi, le 8 mars 2021 à 19 heures

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

	2.0 <u>PROCÈS-VERBAUX</u> CONSIDÉRANT QUE LES PROCÈS-VERBAUX SUIVANTS ONT ÉTÉ REÇUS 72 HEURES AVANT LA PRÉSENTE SÉANCE ET QUE LES CORRECTIONS Y ONT ÉTÉ APPORTÉES; EN CONSÉQUENCE, la direction générale n'est pas tenue d'en faire la lecture;
02-0802-2021	2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE, par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT : QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 soit adopté. ADOPTÉE.
03-0802-2021	2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE, par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT : QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2020 soit adopté. ADOPTÉE.
04-0802-2021	2.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, APPUYÉE, par la conseillère madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT : QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit adopté. ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

<p>06-0802-2021</p>	<p>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</p> <p>La résolution 05-0802-2021</p> <p>3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 8 février 2021</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du Conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 363 678,45 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> <p>3.2 Adoption de la liste des comptes à payer au 8 février 2021</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 8 février 2021 transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'APPROUVER la liste des chèques émis au 8 février 2021 telle que soumise au montant de 17 391,14 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p> <p><u>Certificat de disponibilité budgétaire</u></p> <p>Communication est également donnée d'un certificat de Mme Josée Vendette, secrétaire-trésorier, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des comptes à payer et la liste des chèques émis au 8 février 2021 de la Ville de Danville, totalisant 381 069,59 \$.</p> <p>_____</p> <p>Josée Vendette, secrétaire-trésorière</p>
<p>07-0802-2021</p>	<p>3.3 OMH des Sources –Contribution supplémentaire - 2020</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la partie de Danville relative au déficit pour 2020 est de 549 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACCEPTER de défrayer le montant excédentaire à l'Office municipal d'habitation des Sources.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>08-0802-2021</p>	<p>3.4 OMH de Sources - Budget 2021 - Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'approbation du budget 2021 de l'Office municipal d'habitation des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT un déficit anticipé de 35 725 \$;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la part de la Ville de Danville équivaut à 10% soit 3 572 \$ pour 2021;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, APPUYÉE par la conseillère madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ADOPTER à l'unanimité le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation des Sources.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>09-0802-2021</p>	<p>3.5 Ville de Danville – Augmentation de la marge de crédit – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est titulaire d'une marge de crédit de 600 000 \$</p>



No de résolution
ou annotation

auprès de la Caisse Desjardins des Sources;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a remboursé la majeure partie des prêts temporaires existants au 31 décembre 2017 afin de ne pas payer inutilement des frais d'intérêts, notamment les sommes empruntées dans l'attente des versements en provenance du programme de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est toujours en attente de versements importants en provenance du programme de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE tant et aussi longtemps que le règlement de taxation 2021 n'est pas adopté et que les comptes de taxes ne sont pas transmis aux citoyens, la Ville de Danville doit poursuivre ses activités et que pour ce faire, une augmentation temporaire de la marge de crédit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'augmentation temporaire de la marge de crédit de la Ville de Danville de 400 000 \$ pour valoir jusqu'au 30 juin 2021.

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat d'augmentation de la marge de crédit et tous les documents pertinents à l'augmentation de cette dernière.

Sur réception des montants devant être versés à la Ville de Danville en vertu des différents programmes existants notamment la TECQ 2014-2018, la directrice générale est autorisée à rembourser ladite marge de crédit.

ADOPTÉE

**3.6 Programme d'aide à la voirie locale – Aide financière échelonnée sur 3 ans
Dossier no 00030280-1-40047 (05)-2020-06-16-55**

Pour information : Une aide financière de 45 000 \$, échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur divers rues et chemins est accordée à la Ville de Danville par le ministère des Transports.

10-0802-2021

3.7 Maintien du facteur 0.85 pour les immeubles de 4 logements et plus

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil se sont exprimés;

CONSIDÉRANT QUE certains désirent le gel du facteur pour l'année d'imposition 2021;

CONSIDÉRANT QUE certains désirent un abaissement des taxes de services pour les immeubles de logements, à partir du 4^e logement, et que, par conséquent qu'il y ait discussion en atelier de travail;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé,
APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne,

QUE ce point soit discuté lors du prochain atelier de travail;


La conseillère madame Ginette Pinard désire le gel du taux pour l'année d'imposition 2021 et demande qu'il y ait vote.

Le conseiller monsieur Daniel Pitre considère que le changement de taux demandera du travail supplémentaire pour la Ville, ce avec quoi le Maire monsieur Michel Plourde et la conseillère madame Nathalie Boissé sont en désaccord.

Le Maire monsieur Michel Plourde demande le vote en faveur ou contre la discussion en atelier de travail :

En faveur :
La conseillère madame Nathalie Boissé,
Le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne,
Le Maire monsieur Michel Plourde,

Contre :
La conseillère madame Ginette Pinard,
Le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche,
Le conseiller monsieur Daniel Pitre,
Le conseiller monsieur Simon Chênevert.

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>Le Maire annonce que le facteur multiplicatif pour les taxes de services à partir du 4^e logement, restera le même qu'en 2020 soit 0,85.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>								
	<p>4.0 ADMINISTRATION DIVERS</p>								
	<p>4.1 Postes Canada – Changement d'adresse – 19 avril 2021 – Avis - Information</p> <p>Pour information : Étant donné le changement de nom de la Ville d'Asbestos pour devenir la Ville de Val-des-Sources, Postes Canada, accepte le changement d'adresse des propriétés sur le territoire de Danville qui avait l'adresse d'Asbestos. L'information sera donnée à chacun des propriétaires visés. Dès à présent les propriétaires visés peuvent faire leur changement d'adresse et cela sera officiellement en vigueur le 19 avril 2021.</p>								
<p>11-0802-2021</p>	<p>4.2 Aréna Connie Dion – Facture relative aux participants - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la facture reçue de l'Aréna Connie-Dion d'Asbestos au montant de 8 506,08 \$;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce montant représente des frais pour des joueurs inscrits au hockey mineur et des patineurs au patin plus de citoyens de la Ville de Danville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par la conseillère madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'ACQUITTER la facture reçue de l'Aréna Connie-Dion au montant de 8 506,08 \$.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>								
<p>12-0802-2021</p>	<p>4.3 Patinage et hockey – Remboursement vu l'annulation de la saison</p> <p>CONSIDÉRANT l'annulation de la saison des sports 2020 à cause de la pandémie et les restrictions de la santé publique;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE REMBOURSER les montants reçus pour les inscriptions aux activités suivantes :</p> <table data-bbox="300 1545 893 1680"> <tr> <td>Karaté – Groupe 9 à 17 ans</td> <td>270,24 \$</td> </tr> <tr> <td>Karaté – Groupe 6 à 8 ans</td> <td>355,00 \$</td> </tr> <tr> <td>Patinage artistique</td> <td>157,50 \$</td> </tr> <tr> <td>Hockey mineur</td> <td>420,00 \$.</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>	Karaté – Groupe 9 à 17 ans	270,24 \$	Karaté – Groupe 6 à 8 ans	355,00 \$	Patinage artistique	157,50 \$	Hockey mineur	420,00 \$.
Karaté – Groupe 9 à 17 ans	270,24 \$								
Karaté – Groupe 6 à 8 ans	355,00 \$								
Patinage artistique	157,50 \$								
Hockey mineur	420,00 \$.								
	<p>4.4 Pièce de théâtre Réguiques et fantômes – 4 septembre 2021 (2 représentations)</p> <p>L'information est donnée, la publicité sera distribuée en temps et lieu.</p>								
	<p>4.5 MRC des Sources – Bilan de la rencontre SAE (Services d'activités estivales)</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>								
<p>13-0802-2021</p>	<p>4.6 Club de soccer - Remboursement annuel 2020</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville rembourse un montant de 40 \$ par inscription aux participants au Club de soccer Danville-Asbestos;</p> <p>SUR PROPOSITION de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE DÉFRAYER 40 \$ par participant soit 21 inscriptions reçues pour un total de 840 \$.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>								



No de résolution
ou annotation

Résolution 14-0802-2021
4.7 Karaté - Remboursement

CONSIDÉRANT QUE l'activité de karaté n'a pas eu lieu en raison de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont d'accord à ajouter ce point à l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION de la conseillère Ginette Pinard,
APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne
IL EST RÉSOLU :

DE REMBOURSER les frais d'inscription au karaté.

ADOPTÉE.

15-0802-2021

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

5.1 Employé numéro 0058 – Demande de retraite progressive

CONSIDÉRANT QUE l'employé no 0058 demande de se prévaloir des dispositions de la convention collective pour bénéficier d'une retraite progressive à compter de l'adoption de la résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Laroche,
APPUYÉE de la conseillère madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER que la semaine de 40 heures de l'employé soit réduite à une semaine de 32 heures.

ADOPTÉE.

16-0802-2021

5.2 Employé surnuméraire – Bâtiment - Embauche

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a un employé au service incendie qui pourrait faire divers travaux dans les bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Laroche,
APPUYÉE, par la conseillère madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ENGAGER cet employé pour de menus travaux dans les bâtiments.

ADOPTÉE.

5.3 Administration – Support – Résolution 0073-2020

Le tout est soumis à titre d'information.

17-0802-2021

5.4 Nomination d'un deuxième représentant pour la sélection de l'agent de développement

CONSIDÉRANT QU'il y aura la sélection d'un agent de développement pour la Ville de Danville avec la collaboration de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire est déjà sur le comité de sélection à la MRC il y aurait lieu d'avoir une deuxième personne pour représenter la Ville de Danville;


EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne,
APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU :


QUE la conseillère madame Ginette Pinard soit mandatée pour représenter la Ville de Danville lors de la sélection de l'agent de développement.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions portent sur :

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>-Est-ce que vous avez eu des réponses d'EXP en regard du rapport sur les eaux parasites à la pompe no 3? Est-ce qu'il y a eu un délai donné? -Peut-on savoir le montant supplémentaire défrayé à l'OMH? -Est-ce que l'aide financière pour la voirie vient du MTQ ou du MAMH? -Est-ce que les immeubles unifamiliaux vont avoir une augmentation des coûts par rapport aux propriétés d'immeubles locatifs? -Questionnement concernant la vidange des fosses septiques, est-ce que les payeurs sont les utilisateurs? -Est-ce que l'on peut maintenant construire sur la rue Brochu et être raccordé aux réseaux? -Est-ce que le MTQ va évaluer la possibilité de mettre une lumière clignotante jaune au coin de Benet-Noble et route 116? -Commentaires : la surpopulation de chats errants.</p>
	<p>6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</p> <p>6.1 Pont des chutes – Intervention de sécurisation de la Ville - Décision</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information et sera discuté en atelier de travail pour le suivi.</p>
<p>18-0802-2021</p>	<p>6.2 Raccordement Secteur Pinard – Plan d'action – Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action pour la desserte du Domaine Pinard a été présenté aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>QUE le Plan d'action présenté soit retenu;</p> <p>Et</p> <p>QU'une soumission soit demandée auprès de Groupe ADE pour valider où sont situés les tuyaux d'égout sanitaires et pluviaux.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>19-0802-2021</p>	<p>6.3 Raccordement Secteur Boudreau – Plan d'action – Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action pour la desserte du Domaine Boudreau a été présenté aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE le Plan d'action présenté soit retenu;</p> <p>QUE vérification de l'entente soit faite auprès de la Ville d'Asbestos,</p> <p>ET</p> <p>QU'une soumission soit demandée auprès d'Avizo afin de vérifier les débits.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>6.4 Compensation pour la collecte sélective des matières résiduelles – Versement 2020</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>6.5 TECQ 2019-2023 – Projets en lien avec le 20 % discrétionnaire</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information et sera discuté ultérieurement.</p>
	<p>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</p>
	<p>7.1 Liste des permis émis - Rapport annuel 2020 - Dépôt</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information : 247 permis furent émis pour une valeur totale d'évaluation estimée de 7 908 399 \$.</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>7.2 Liste des permis émis – Janvier 2021</p> <p>Le rapport des permis émis pour le mois de janvier 2021 est déposé.</p>
<p>20-0802-2021</p>	<p>7.3 Autorisation de se prévaloir de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour certaines rues de la Ville de Danville</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire se prévaloir de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales pour les voies de circulation suivantes :</p> <p>Rue Benjamin prolongation, Chemin Laberge, Rue Champlain, Rue Montcalm, Rue Cartier, Rue Auclair,</p> <p><i>CONSIDÉRANT QUE l'Article 72 mentionne :</i> <i>Toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités prévues au présent alinéa, soit...</i></p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>QUE la Ville de Danville entreprenne les démarches afin de régulariser ces situations pour les voies de circulation mentionnées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>21-0802-2021</p>	<p>7.4 Copernic – Relevés sanitaires 2021 – Soumission</p> <p>CONSIDÉRANT QUE Copernic a transmis sa proposition de contrat avec la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu le document intitulé SOUMISSION : RELEVÉ SANITAIRE 2021;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il reste une quarantaine de propriétés à visiter étant donné que les relevés sanitaires des autres propriétés ont déjà été faits;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Ginette Pinard, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :</p> <p>D'ACCEPTER la soumission de Copernic;</p> <p>D'AUTORISER la signature de l'entente avec Copernic telle que présentée dans le document de soumission.</p> <p><u>Clauses particulières :</u></p> <p>Des frais de déplacements seront facturés à 0,45 \$/km pour les municipalités situées à plus de 40 km des bureaux de COPERNIC (1000 rue Champoux, Saint-Albert).</p> <p>Pour les relevés sanitaires de moins de 40 résidences, la facturation ne sera pas appliquée à forfait, mais au temps investi au projet, à un taux horaire de 50 \$/h (taxes en sus) pour les membres, 60\$/h (taxes en sus) pour les non-membres. Des frais de déplacement seront également facturés à 0,45 \$/km.</p> <p>Pour toute tâche supplémentaire non citée dans les étapes indiquées ci-dessus, un taux horaire de 50 \$/h (taxes en sus) pour les membres, 60 \$/h (taxes en sus) pour les non-membres s'appliquera.</p>



No de résolution
ou annotation

Livrables et coûts :

Livrables	Coûts
Questionnaire téléphonique et relevé sanitaire	49 \$ (taxes en sus) par résidence
Remise de trousse de sensibilisation à chaque propriétaire	Frais d'impression à la charge de la municipalité
Fiche personnalisée avec classification pour chaque propriétaire	Frais d'impression et d'envoi à la charge de la municipalité
Remise et présentation annuelles du rapport ainsi que la base de données	200 \$ (taxes en sus)

ADOPTÉE.

22-0802-2021

7.5 Écocentre – Utilisation 2020 – Décision de facturation

CONSIDÉRANT QUE l'Écocentre nous a transmis une facture de 5 819,04 \$ pour l'utilisation 2020 du centre du mois d'avril au mois de septembre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville avait décidé de défrayer le montant de 5 819,04\$ qui représente le " le premier" 15 \$ de chaque facture;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2021 la tarification se fera lors de la transmission des comptes de taxes et que chaque propriétaire sera imputable;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre,
APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACQUITTER la facture reçue.

ADOPTÉE.

7.6 Écocentre – Ouverture – Annonce et fonctionnement

Le tout est soumis à titre d'information.

23-0802-2021

7.7 Lot 4 835 843 – Demande d'acquisition

CONSIDÉRANT la demande pour l'acquisition du lot 4 835 843 par le propriétaire du terrain contigu

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourrait faire l'ouverture d'une rue dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Ginette Pinard,
APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche,

DE ne pas donner suite à cette demande;

QUE toutes constructions sur ce lot sont interdites;

QUE le demandeur peut continuer à utiliser et circuler sur ce lot mais qu'il demeure la propriété de la Ville de Danville.

ADOPTÉE.

7.8 SPAA – Rapport annuel 2020 - Dépôt


Le nombre de licences vendues	148
Le nombre d'animaux errants	55
Le nombre de plaintes traitées	10
Le nombre d'animaux abandonnés	12
Le nombre d'animaux réclamés	12


Le tout est soumis à titre d'information.


24-0802-2021

7.9 SPAA – Renouvellement de l'entente - années 2021-2022 et 2023 – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska, SPAA, a transmis à la Ville de Danville le protocole de renouvellement de l'entente pour les années 2021-2022-

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>2023;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'entente mentionne une hausse annuelle de 2% : soit pour 2021 2,12 \$ par citoyen, 2022 2,16 \$ par citoyen et pour 2023 2,20 \$ par citoyen;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :</p> <p>D'ACCEPTER l'entente proposée et que la signature soit autorisée par les personnes représentant la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>25-0802-2021</p>	<p>7.10 Lot 4 242 950 – Sablière et gravière – Autorisation de renouvellement</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de Sablières et Gravières des Cantons senc;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la demande vise le renouvellement de la décision no 411412 afin de poursuivre l'exploitation d'une sablière en milieu agricole pour l'utilisation commerciale dans le secteur;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU à l'unanimité;</p> <p>DE RECOMMANDER l'acceptation par la CPTAQ de la présente demande;</p> <p>DE CONFIRMER que le projet est conforme au règlement de zonage de la Ville de Danville et en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC des Sources;</p> <p>QUE le projet est conforme au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire car l'accroissement est autorisé par droit acquis.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
<p>26-0802-2021</p>	<p>7.11 Cœur Villageois – Renouvellement de l'entente</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la certification "cœur Villageois" est le résultat d'une démarche de développement que la Ville de Danville a décidé de s'engager afin de livrer une expérience touristique unique et est un outil autant de développement que de promotion;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu les conditions pour le renouvellement de partenariat;</p> <p>EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU unanimement :</p> <p>D'ACCEPTER les conditions mentionnées dans l'entente;</p> <p>QUE la Ville de Danville comprend et accepte les conditions pour l'adhésion au réseau des Cœurs Villageois;</p> <p>QUE l'entente soit signée par un représentant de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>7.12 Mutuelle MMQ _ Info plani-conseil 2021</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>7.13 MRC des Sources – Site d'enfouissement – Budget détaillé 2021 - Information</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>27-0802-2021</p>	<p>7.14 Lot 4 079 133 – Implantation de la maison – Dérogation mineure</p> <p>CONSIDÉRANT le projet du plan d'implantation de la maison sur le lot 4 079 133 déposé lors de la demande de permis de construction;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le dénivèlement du terrain ne permet pas le respect de la marge de</p>

 No de résolution ou annotation	<p>recul avant pour l'implantation de la nouvelle construction;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE dans ce secteur la marge de recul avant pour l'implantation d'une résidence est de 10 mètres;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant de la maison présente actuellement (qui sera démolie) sur le lot est à moins de 2 mètres de la ligne de propriété;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la maison serait à 5,5 mètres de la rue;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la dérogation mineure par le conseil municipal;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU unanimement :</p> <p>D'ACCEPTER la dérogation mineure et d'y faire droit.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>8.0 SERVICE INCENDIE</p> <p>8.1 Résumé du mois d'octobre</p> <p>La directrice générale dépose le rapport du mois de janvier 2021 produit par le directeur du service de sécurité incendie.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>8.2 Rapport de suivi – Plainte - Service 911 - Route 249 et rang St-Georges</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>28-0802-2021</p>	<p>9.0 DEMANDES DIVERSES Persévérance scolaire - Demande de participation – Décision</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de participation à la persévérance scolaire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère madame Nathalie Boissé, APPUYÉE par le conseiller monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE DÉCRÉTER la semaine du 15 au 19 février 2021 soit la semaine de la persévérance scolaire;</p> <p>DE PARTICIPER en donnant un crayon à tous les élèves des deux écoles (si nous avons le nombre de gourdes d'eau, une gourde d'eau par classe);</p> <p>DE PUBLIER l'information sur le site de la Ville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p>9.2 STC (service de transport collectif) des Sources – Tarification unique</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information et est disponible sur le site du STC des Sources.</p>
<p>29-0802-2021</p>	<p>9.3 Maison des jeunes – Autorisation d'ouverture pour interventions</p> <p>CONSIDÉRANT QUE certains cas demandent des interventions;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE nous sommes encore avec des normes en temps de pandémie;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par la conseillère madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU à l'unanimité :</p> <p>DE PERMETTRE l'ouverture de la Maison des jeunes pour certaines interventions;</p> <p>DE RESTREINDRE les accès pour une circulation sécuritaire;</p> <p>DE DONNER l'information que c'est la responsabilité de la Maison des jeunes de gérer les normes en vigueur en temps de pandémie.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>9.4 UMQ – Invitation à soutenir les jeunes de la DPJ en 2021 – Information</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>9.5 Parlons patrimoine en ligne – Formation - Inscription</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>30-0802-2021</p>	<p>9.6 Prix inspiration 2021 – Autorisation d'inscription</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le concours Inspiration 2021 est offert aux Village-relais membres;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE c'est la 8^e année du concours Prix Inspiration 2021;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en 2020 nous avons eu sur notre territoire une activité qui s'est démarquée;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller monsieur Daniel Pitre, APPUYÉE par le conseiller monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU unanimement :</p> <p>D'INSCRIRE Théâtre Effet V pour 19 degrés de séparation.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE.</p>
	<p><u>QUESTIONS DES CITOYENS</u></p> <p>-Pourquoi il n'est pas permis de pratiquer le hockey sur la patinoire? -Pourquoi le chalet de la patinoire n'est pas accessible?</p>
	<p>10.0 <u>CORRESPONDANCE</u></p> <p>Le Maire, monsieur Michel Plourde et la directrice générale résument le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière séance dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p> <p>11.0 <u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u></p> <p>11.1 Rapport de madame Ginette Pinard (décembre et janvier) 11.2 Rapport de monsieur Jean-Guy Laroche (janvier) 11.3 Rapport de madame Nathalie Boissé (décembre) 11.4 Rapport de monsieur Daniel Pitre (décembre et janvier) 11.5 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne (janvier) .</p>
	<p>12.0 <u>VARIA</u></p> <p>12.1 Suivi de la résolution en travaux public</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p> <p>12.2 Démission du conseiller monsieur Simon Chênevert</p> <p>Le conseiller monsieur Simon Chênevert explique qu'en raison de son déménagement à Rimouski, il remet sa démission et remercie les citoyens, les collègues de travail, les personnes qu'il a côtoyées pendant son mandat ainsi que les employés de la Ville.</p> <p>Sa démission est effective à la fin de la présente réunion.</p> <p>13.0 <u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u></p> <p>13.1 La prochaine séance sera le lundi 8 mars 2021 à 19 heures.</p>
	<p><u>QUESTIONS DES CITOYENS</u></p>



No de résolution
ou annotation

MOT DE FERMETURE

Monsieur le Maire Michel Plourde prononce la clôture de la séance du 8 février 2021.

31-0802-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER la séance à 21 h 22.

ADOPTÉE

Je, Michel Plourde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Me Josée Vendette
Directrice générale

